

BANQUE DE FRANCE
DÉCISION DU GOUVERNEUR

D.R. n° 2026-25

du 23 octobre 2026

Déclassement de l'immeuble sis à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) 15-17 cours Sablon et 24 avenue Carnot et autorisation de céder l'immeuble

Section : 7.3.4.1

LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE

Vu les articles L142-2 et L144-2-1 du code monétaire et financier,
Vu l'article L2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques,
Vu l'avis du Conseil d'État du 9 décembre 1999,
Vu l'arrêté n°A-2017-04 du Conseil Général du 3 février 2017.

DÉCIDE

- Article 1^{er} :** La succursale départementale de la Banque de France pour le Puy-de-Dôme, sise 15-17 cours Sablon et 24 avenue Carnot à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), sur les parcelles cadastrées section HT n°1, 2 et 14, relevant du domaine public, a été désaffectée de toute activité de service public à la suite du transfert de ses activités vers un nouveau site en mars 2026. En conséquence, le déclassement du domaine public de l'ensemble immobilier sis 15-17 cours Sablon et 24 avenue Carnot à Clermont-Ferrand (63000), cadastré section HT n°1, 2 et 14, est prononcé purement et simplement.
- Article 2 :** L'immeuble 15-17 cours Sablon et 24 avenue Carnot à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), sur les parcelles cadastrées section HT n°1, 2 et 14, peut être cédé.
- Article 3 :** La présente décision prend effet à la date de sa publication au registre de publication officiel de la Banque de France.

Le Gouverneur,

Emmanuel MOULIN